

Délibération au Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2023

Attribution de subventions à des associations de protection animale.

Numéro V-2023-1189

Attribution d'une subvention à l'association « Les Amis du cheval » pour 2023

L'objectif principal de cette association consiste à protéger les équidés. Elle accueille depuis 1992 à ce titre, des animaux maltraités ou destinés à l'abattoir pour leur offrir une retraite heureuse. L'équipe de l'association des Amis du cheval de Strasbourg intervient également à chaque fois que des cas de chevaux maltraités ou mal entretenus lui sont signalés allant jusqu'à se porter partie civile.

En complément de l'activité de refuge, l'association propose également des événements autour du bien-être animal, avec pour objectif de remettre en lien les habitants du quartier et les participants aux événements avec le vivant. Ces participants sont très souvent des personnes en situation d'isolement ou à revenus modestes.

Elle demande pour l'année 2023 une aide financière de 5 500 € destinée à soutenir les activités proposées par l'association telles que :

- l'organisation d'évènements autour du bien-être animal et de portes ouvertes,
- la participation aux frais pour les animaux, au vu de l'augmentation importante du budget « alimentation et frais vétérinaires » en raison de la conjoncture actuelle.

L'association fonctionne avec une adhésion annuelle de 25 € par adhérent, pour un total de 57 adhérents. Cette subvention de 5 500 € permettra de lui apporter un soutien nécessaire au vu de son budget de fonctionnement actuel et s'inscrivant pleinement dans l'objectif « soutien aux associations de protection animale » de la feuille de route animale.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « SPA de Strasbourg » pour 2023

La Société Protectrice des Animaux (SPA) de Strasbourg exerce une activité de refuge pour animaux dans les locaux sis 7 rue de l'Entenloch à Strasbourg. Dans le cadre de

son activité, l'association prend en charge les animaux abandonnés ainsi que les chats et chiens issus de la fourrière animale métropolitaine, en vue de les faire adopter.

La ville de Strasbourg soutient la SPA de Strasbourg au titre de son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. À ce titre, elle souhaite donner une suite favorable à la demande de subvention de l'association pour l'année 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 44 000 €.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Ethique et Respect Animal (ERA) » pour 2023

Ethique et Respect Animal (ERA), sise 1 rue des Zouaves à Strasbourg, est une association strasbourgeoise à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption. L'association, créée en 2014, a intégré fin 2018 un ancien local commercial du quartier de la Krutenau dans lequel elle a aménagé un refuge.

L'association ERA assure la prise en charge de chats en sortie de fourrière animale et apporte un appui à la SPA de Strasbourg en cas de surnombre de chats ou de difficultés d'accueil du refuge. L'association ERA est par ailleurs engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022 et représente un soutien essentiel.

Pour ce double engagement, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 16 000 € pour l'année 2023 à l'association ERA.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Cat'mondoux » pour 2023

Cat'mondoux, sise 1A place des Orphelins à Strasbourg, est une association strasbourgeoise à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption.

L'association œuvre depuis 2008 en faveur de la protection animale et cherche à offrir une protection au chat errant afin de lui obtenir le statut de chat libre et ainsi de limiter la prolifération féline.

L'association Cat'mondoux est par ailleurs fortement engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022 et représente un soutien essentiel.

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2023 à l'association Cat'mondoux.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Chats'Franchis » pour 2023

Chats'Franchis, sise 1 rue du Séminaire à Ostwald, est une association à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption.

L'association œuvre en faveur de la protection animale et cherche à mettre en place une gestion durable des chats errants (capture, identification, stérilisation). Elle vise également à une amélioration de l'intégration des animaux (sensibilisation de la population, lutte contre les préjugés).

L'association Chats'Franchis est par ailleurs engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022 et représente un soutien essentiel. Il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2023 à l'association Chats'Franchis.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *le versement d'une subvention de 5 500 € à l'Association Les amis du cheval, montant à imputer sur la ligne budgétaire Programme 8115 – Nature 65748 CRB AD01J,*
- *le versement d'une subvention de 44 000 € à l'association SPA de Strasbourg, montant à imputer sur la ligne budgétaire Fonction 510 – Nature 6574 CRB SE00A,*
- *le versement d'une subvention de 16 000 € à l'association ERA, montant à imputer sur la ligne budgétaire Fonction 510 – Nature 6574 CRB SE00A,*
- *le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Cat'mondoux, montant à imputer sur la ligne budgétaire Fonction 510 – Nature 6574 CRB SE00A,*
- *le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Chats'Franchis, montant à imputer sur la ligne budgétaire Fonction 510 – Nature 6574 CRB SE00A,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés ou conventions correspondants et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 12 décembre 2023
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 19 décembre 2023**

(Accusé de réception N°067-216704825-20231212-163508-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 19 décembre 2023**

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué N-1
Association Les amis du cheval	Fonctionnement	5 000 € (service aménagement du territoire et projets urbains) 500 € (service évènement)	5 500 € (service aménagement du territoire et projets urbains + service évènement)	450 € (service évènement)
Association SPA de Strasbourg	Fonctionnement	100 000 € (50 000 € pour 2023 et 50 000 en 2024 pour rattrapage subvention 2022)	44 000 € (service hygiène et santé environnementale)	0 €
Association Éthique et Respect Animal	Fonctionnement	26 000 €	16 000 € (service hygiène et santé environnementale)	26 000 €
Association Cat'mondoux	Fonctionnement	10 000 €	10 000 € (service hygiène et santé environnementale)	10 000 €
Association Chats'Franchis	Fonctionnement	6 800 €	5 000 € (service hygiène et santé environnementale)	4 890 €